Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-212203905-20260529-20260402-DE

Mairie de Yvias
Côtes d' Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf mai à 20 heures 00, en application des articles L.283 à L.293 et R. 148 du code électoral, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Mme LE GRAET Karine, Maire de Yvias dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 19 mai 2026

Étaient présents : LE GRAET Karine, EON Catherine, GRANAL Delphine, LE MEUR Daniel, M. JOUBIN David, COLLET Philippe, LE GONIDEC Julie, LIBOUBAN Nicolas, DELVALLEE Bruno, PERROT Hélène, TICOS Bruno, ZIEGELMEYER Marie-Claire, Mme ANDREUX Muriel

Procurations : CARRIER Jean à LE GRAET Karine
Mme LE MEUR Anne-Marie à Mme LE GONIDEC Julie

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

Secrétaire de séance : Mme ANDREUX Muriel

ELAGAGES : CHOIX DES ENTREPRISES

Rapporteur : M. COLLET Philippe

La municipalité procède tous les ans à des travaux d'élagage sur la commune.
3 devis ont été sollicités, deux offres nous sont parvenues :

Entreprises	Montant H.T.		Montant T.T.C	
	1er passage	2ème passage	1er passage	2ème passage
GPA	Hors délai			
Goelo TP	4 922,50 €	4 749,25 €	5 907,00 €	5 699,10 €
Ets GOFF	infructueux			

Montant en euros

Suite à la commission voirie réunie le 21 mai dernier, la commission propose de retenir l'entreprise Goelo TP pour 2 passages d'élagage pour un montant total de 9 671,75 € H.T. soit 11 606,10 € T.T.C. L'offre de GPA n'a pas été retenue car le devis reste estimatif et cette proposition a été reçue après la commission voirie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise Goelo TP pour un montant de 9 671,75 € H.T. soit 11 606,10 € T.T.C. et de bloquer le tarif au plus tard jusqu'à la fin du mandat (la commune devant acquérir le materiel adéquate courant le mandat).

Le Maire,

Mme LE GRAET